

COMMUNIQUE DE PRESSE

CONFERENCE DEPARTEMENTALE DE LA LIBERTE RELIGIEUSE

L'installation de cette « Conférence » s'inscrit dans le cadre d'une démarche nationale, initiée par le Ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, en tant que ministre des cultes. Elle est déclinée dans tous les départements et figure parmi les mesures annoncées par le Ministre en avril dernier, à l'issue du débat sur la laïcité.

Trois objectifs :

- mieux faire connaître le principe de laïcité et son application dans la République
- réaffirmer la neutralité du service public
- garantir le libre exercice du culte.

Cette assemblée, de format restreint, réunit des élus, des responsables des grands services publics et les représentants des principaux cultes présents sur le département.

Première séance de la Conférence départementale de la liberté religieuse le 27 janvier 2012, à la Préfecture

Présidée par Etienne GUÉPRATTE, Préfet du Gers, cette « Conférence » s'est tenue en présence notamment des représentants du culte musulman, protestant, catholique et de l'église réformée, d'élus et parlementaire, ainsi que de responsables de services de la fonction publique.

La Conférence constitue un nouveau lieu institutionnel, destiné à évoquer les questions qui peuvent se poser dans l'application du principe de la laïcité et de la liberté religieuse dans le fonctionnement des services publics et dans l'usage de l'espace public.

La réunion a mis en évidence la très grande harmonie qui règne sur ces sujets entre les principales autorités du département, les élus et les représentants religieux. Les participants ont relevé l'absence de difficultés significatives dans le Gers. Ils ont tous manifesté leur disponibilité à se concerter pour résoudre les questions pratiques et pour veiller au « vivre-ensemble ».

Le Préfet a indiqué que cette « Conférence » avait vocation à se tenir au moins une fois par an et à tout moment en fonction des enjeux et de l'actualité locale.

Il a désigné un nouveau « correspondant laïcité » à la Préfecture du Gers, en la personne de Jean-Paul LACOUTURE, directeur de Cabinet du préfet.

Il a également présenté le « Recueil de la laïcité et de la liberté religieuse », préparé par le Bureau des Cultes du ministère de l'intérieur et qui est paru le 24 octobre dernier. Ce recueil rassemble en un seul et même corpus l'ensemble des règles juridiques applicables à la neutralité des personnes publiques, à l'organisation des cultes et à l'exercice des activités religieuses.